

16 juin 2011 -12:21

Appartient à [Conseil des ministres du 16 juin 2011](#)

## Etablissements scientifiques généraux

### Modifications aux statuts des établissements scientifiques généraux

#### Modifications aux statuts des établissements scientifiques généraux

Sur proposition de Mme Sabine Laruelle, ministre de la Politique scientifique, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêtés royaux (\*) relatifs aux établissements scientifiques généraux.

Ces projets ont pour but d'apporter diverses modifications correctrices aux statuts organiques des 15 établissements scientifiques fédéraux ainsi qu'au statut du personnel scientifique et à leur statut pécuniaire.

Ces corrections s'appuient sur deux engagements pris par le Gouvernement :

- l'un vis-à-vis des organisations syndicales à l'égard de l'exécution proprement dite des nouveaux statuts du personnel scientifique, qui devait faire l'objet d'une évaluation quant à la praticabilité de certaines dispositions en matière de carrière ;
- l'autre à l'égard des directeurs généraux des établissements d'enrichir la carrière du personnel scientifique de fonctions intermédiaires pour compenser la suppression des fonctions statutaires de chefs de département et de section.

(\*) - projet d'arrêté royal apportant diverses modifications relatives aux statuts des établissements scientifiques fédéraux ;

- projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 13 avril 2008 relatif à la désignation et à l'exercice des fonctions de management, d'encadrement et dirigeantes au sein des établissements scientifiques fédéraux.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des  
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de  
l'Agriculture

Avenue de la Toison d'or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 250 03 03

<http://www.sabinelaruelle.be>